Légende

Nord

1 - Dispositions édictées par le PLU

- Zone
- Secteur
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, d'un programme de logement spécifique
- 25 m — Marge de reculement par rapport aux voies
- Marge de reculement des constructions par rapport aux limites séparatives (4 mètres)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur où un pourcentage des programmes de logements doit être affecté à des logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat
- Quartier dans lequel doit être préservé ou développé la diversité commerciale
- Ripisylve du Vistre à protéger au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination

2 - Dispositions reportées sur le PLU

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zone inondable (Source : PPRI "Vistre")

0 — 100 — 200 m

MARGUERITTES

Commune de Marguerittes

Département du Gard (30)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1

Projet de centrale photovoltaïque

5.2 a. Plan de zonage, zone urbaine Nord

Echelle 1/2 500ème

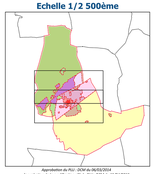

Approbation du PLU : DCM du 06/03/2014
Approbation de la modification n°1 du PLU : DCM du 15/06/2015
Approbation de la modification n°2 du PLU : DCM du 28/02/2020
Approbation de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU : DCM du...
Approbation de la Modification simplifiée n°3 du PLU : DCM du 27/10/2022
Approbation de la Modification simplifiée n°2 du PLU : DCM du 07/12/2022
Approbation de la Modification n°2 du PLU : DCM du...
Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité Plu n°1 : DCM du...

ADELE 3 rue de Lisbonne
CS 90 003 Nîmes
30 908 Nîmes Cedex 2
www.adeleurba.fr

Système de projection utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Plan cadastral source : PCI vectoriel, décembre 2024

Date d'édition : 04.12.2024

ADELE SFI décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIES ET OUVRAGE PUBLICS			
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (EN M²)
1	Chemin le long du Canabou	Commune	1 236
2	Aménagement d'un parking relais	Nîmes Métropole	6 130
3	Elargissement de la rue du Canabou	Commune	112
6	Aménagement d'un parc urbain - Peyrouse	Commune	14 583
11	Elargissement de la rue du Languedoc	Commune	30
12	Extension du terrain station de pompage	Nîmes Métropole	792
15	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	20 843
17	Création d'une liaison douce entre le centre du village et les équipements	Commune	354
18	Elargissement de voie - Chemin de Rodilhan	Commune	507
19	Création d'un espace vert ouvert au public	Commune	10 093
20	Extension de la station d'épuration	Commune	45 046
21	Création d'une voie entre la rue des Eperviers et la rue des Anciens Combattants	Commune	1 403
22	Création d'un giratoire sur la RD6086	Commune	11 754